

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 67 (1922)
Heft: 5

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SPORTIVE

Le sport dans l'armée française. — Le problème de la pratique du sport dans une armée de milices. — La motion Fama.

Lorsque le rapport du général Wille sur le service actif 1914-1918 sera soumis à discussion publique, il sera intéressant, d'une part, d'analyser les idées que cet officier émet sur le sport et ce qu'il appelle le « Sport, — Turn, — Fecht und Gefechtsdrill », et d'autre part, d'examiner, les efforts faits, par certains chefs, durant cette période, pour utiliser le sport à la préparation de nos troupes.

Les résultats obtenus sont utiles à préciser au point de vue historique d'abord, en vue d'un prochain service actif ; ils peuvent, en outre, fournir des données pour le développement immédiat du sport dans l'armée, soit durant certains services d'instruction prolongés, soit même hors du service.

* * *

Ne pouvant, pour l'heure, discuter utilement de nos propres expériences, il est intéressant de considérer celles des autres.

Au lendemain de l'armistice, M. André Lefèvre, ministre français de la guerre, a publié un arrêté portant que : « Désormais, tous les officiers supérieurs et capitaines devront être aptes à diriger les exercices physiques de leurs unités et tous les lieutenants et sous-lieutenants devront pouvoir remplir les fonctions de capitaine d'équipe de football .»

De son côté, l'organisateur de l'instruction dans l'armée française nouvelle, le général de Serrigny, écrit dans ses *Réflexions sur l'art de la guerre* : « La confiance de l'homme en lui-même est basée sur le sentiment de sa supériorité physique (même s'il ne doit pas l'employer au combat !) et sur ses connaissances techniques. Un homme entraîné au sport, qui tire bien la mitrailleuse ou le canon, se regarde jusqu'à preuve du contraire, comme invincible » (p. 50). — « Pour nos jeunes gens, les sports collectifs, les voyages, les explorations, seront un sûr moyen d'empêcher la disparition de l'esprit de décision (p. 14), et il ajoute en note :

« Le football, en particulier, est une merveilleuse école de commandement. Un capitaine d'équipe a une véritable troupe à diriger en

présence d'un adversaire réel et qui manœuvre. Il doit prendre des décisions rapides à la demande des événements ; il se trouve vraiment dans des conditions de guerre. De plus, si ses hommes lui reconnaissent une valeur sportive incontestable, il prend très vite sur eux un ascendant considérable. *Le football devrait être la base de l'instruction militaire de nos jeunes officiers.* »

L'avis de l'officier français le plus compétent en la matière, et les intentions manifestées par le ministre de la guerre ne sont pas restées lettre morte. L'instruction physique dans l'armée française a fait l'objet d'une vaste organisation dont le centre reste l'école de Joinville-le-Pont.

* * *

Les circulaires ministérielles fixant cette organisation posent comme principes généraux, que le sport est un réel éducateur de la discipline et de la solidarité, que l'armée peut, par excellence, être l'initiatrice d'un mouvement qui doit affecter la nation entière.

M. Henry Pathé, commissaire pour l'instruction physique au ministère de la guerre, est en quelque sorte le chef d'arme de l'instruction physique.

Les généraux commandants de corps d'armée s'intéressent dans leur région à l'effort des fédérations civiles, de l'Université, des sociétés de préparation militaire à qui ils offrent le concours de leurs officiers instructeurs, de leurs moniteurs et des hommes nécessaires à l'aménagement de stades et terrains de jeux. Par leurs soins, le personnel enseignant a toutes les possibilités de suivre les stages d'éducation physique dans les centres régionaux. Un officier général chef du service régional est auprès du commandant de corps d'armée le rapporteur de tout ce qui intéresse l'instruction physique et les sports.

L'activité des moniteurs dans chaque division est contrôlée par un officier divisionnaire d'instruction physique. Les moniteurs sont formés par le Centre régional d'instruction physique (C. R. I. P.) attaché à chaque corps d'armée. Le cadre des C. R. I. P. est composé d'un directeur technique, du grade de commandant, d'officiers instructeurs, ayant passé par Joinville, d'un médecin-major, de six sous-officiers et d'un nombre variable de moniteurs auxiliaires.

Chaque régiment envoie au C. R. I. P. deux ou trois hommes susceptibles, par leurs capacités morales et physiques, de devenir des moniteurs. Les stages durent trois mois. Les élèves y reçoivent des notions de pédagogie physique, d'anatomie, de physiologie. Ils y étudient

le mécanisme des principaux jeux sportifs et des sports athlétiques. Un examen de sortie les classe, selon leurs aptitudes, moniteurs pour les corps de troupe ou pour les écoles. Le choix et la formation d'un moniteur d'instruction physique pour les enfants est très délicat. Aussi, les instituteurs sont de plus en plus initiés à la méthode pour permettre à l'armée qui y est peu propre, d'abandonner l'éducation physique de l'enfance.

L'officier divisionnaire d'instruction physique s'efforce d'intéresser les notables, industriels, maires et sportsmen à la création de stades, d'éveiller et d'entretenir le goût du sport.

La circulaire réglementant la préparation physique du combattant fait une distinction très nette entre l'*éducation* physique, qui vise le développement individuel, et l'*instruction* physique, qui doit inculquer la discipline du champ de bataille et le métier de soldat par l'adaptation aux spécialités, en un mot, la valeur collective. Le sport est le complément de l'*instruction* physique, son action est toute morale ; il est le parfait éducateur des réflexes, de la décision et de l'esprit d'équipe.

Ceux qui seront les meneurs d'hommes sur le champ de bataille doivent, logiquement, être les entraîneurs sur le stade. Aussi le ministre attache-t-il une importance capitale à la capacité physique des chefs. Il prescrit que l'aptitude à diriger l'*instruction* physique et les séances de foot-ball doit faire l'objet d'une mention spéciale au dossier du personnel. Il sera tenu compte, très sérieusement, de cette capacité pour l'avancement.

La circulaire ministérielle indique, encore, quelle sera l'*instruction* physique adaptée à chaque arme. Pour l'infanterie et le génie, le sport sera collectif, chaque section formant une équipe de football. Dans l'artillerie, où le sport collectif a une importance moindre, on pratiquera de préférence, l'adaptation aux spécialités.

Un règlement pour la cavalerie est en préparation.

A noter, que la séance de foot-ball doit être considérée comme aussi importante que le service de campagne et l'ordre serré.

Une très récente circulaire vient de fixer la réglementation des compétitions sportives militaires. Elle veut que les chefs attachent plus d'importance au nombre d'hommes aptes aux exercices physiques qu'à la formation unique d'athlètes chargés de représenter le régiment. Ainsi le classement des corps pour le challenge du corps d'armée se fera par un pointage du nombre.

* * *

La France espère au moyen de cette organisation générale de

l'instruction physique et du développement des sports dans le peuple, par l'armée, pouvoir diminuer le temps de service sans amoindrir la valeur de ses troupes.

Bien qu'il se présente à nous sous une forme un peu différente, le problème qui se pose à notre armée de milices est au fond le même.

Il s'agit moins pour nous de diminuer le temps de service que d'alléger le programme des écoles de recrues et des cours de répétition, que les exigences de la nouvelle tactique surchargent.

Le meilleur moyen n'est-il pas de faire, beaucoup plus complètement que nous ne l'avons fait jusqu'ici, la préparation physique de nos jeunes gens, avant le recrutement, et d'entretenir celle de nos soldats, au civil, hors des services d'instruction ? Ce qui se fait pour le tir peut servir de modèle pour la culture physique. Jusqu'ici cette tâche n'a été que très partiellement remplie par l'école et les sociétés de gymnastique, dont la Confédération a encouragé les efforts tendant à la préparation physique post-scolaire et à l'instruction militaire préparatoire sans armes, volontaire, elle aussi. Mais il faut marcher avec les temps et les besoins nouveaux. Les sociétés de sport et d'athlétisme, qui ont pris le développement qu'on sait, doivent être mises de réquisition à leur tour et énergiquement soutenues, beaucoup plus qu'elles ne l'ont été jusqu'ici ; d'autre part, les efforts des commandants de troupes, pour stimuler leurs hommes hors de service et des commandants supérieurs qui favorisent le développement des sports dans leurs arrondissements de corps d'armée ou de division, doivent être encouragés et facilités de toutes manières.

* * *

C'est la même idée qui a inspiré la motion Fama déposée le 30 janvier 1919 au Conseil national et qui porte : « Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il n'y a pas lieu d'alléger les charges militaires en développant les institutions libres connexes au service militaire qui sont déjà contrôlées et subventionnées par la Confédération. »

C'est cette idée aussi qui a dicté la décision prise, au cours de la guerre, le 24 septembre 1916, par les délégués des sociétés suisses de gymnastique, de tir, de lutte, de football, d'athlétisme et des sociétés militaires et d'instituteurs, ainsi rédigée : « Les délégués susindiqués, convaincus de la nécessité du développement physique de la jeunesse suisse par le maintien de notre force populaire, saluent et approuvent l'initiative prise par la Société fédérale de gymnastique en vue de l'introduction, à titre obligatoire, des exercices corporels dès l'âge qui suit la sortie de l'école, et se déclarent prêts

à mettre en discussion, le plus tôt possible, cette importante question au sein de leurs associations. »

La guerre est terminée, la réorganisation militaire est à l'étude ; l'heure est venue de mettre au moins en discussion le sujet de cette motion et de cette décision.

CHRONIQUE BELGE

(*De notre correspondant particulier.*)

La réorganisation de la défense nationale. Projets. Discussions. — Un ministre actif. — Le règlement d'ordre intérieur. — L'armée d'occupation. — La défense de la frontière maritime.

Nous en sommes toujours aux préliminaires de la grande discussion, depuis si longtemps annoncée mais toujours reculée, sur le renouvellement complet de notre statut militaire. Le grand débat politique qui s'engagera sur cette question sera l'un des plus importants en Belgique depuis l'armistice. — L'on ne dit et l'on n'écrit jamais « depuis la paix » ; et cette abstention générale est bien significative. — En réalité la dispute entre partisans des diverses solutions proposées a commencé depuis belle lurette, tant dans la presse que dans les cercles, les conférences, les réunions de groupes politiques, qu'au parlement même. Déjà des échos en sont arrivés à la *Revue militaire suisse*.

Néanmoins beaucoup redoutent le moment où se posera enfin le problème devant la Chambre des représentants. Et par instants on a même l'impression que les champions les plus ardents des systèmes extrêmes en présence, loin de manifester quelque impatience d'entrer en lice, acceptent avec reconnaissance tout prétexte de reculer l'ouverture de la session.

Rien d'étonnant, d'ailleurs, si l'on pense à l'énorme complexité de cette question pour la Belgique, à son importance vitale, au grand nombre d'éléments tant extérieurs qu'intérieurs susceptibles d'influencer les opinions les plus éclairées, et enfin à la mauvaise façon dont en ont été exposées les prémisses devant la masse du peuple... des électeurs.

Pour trop de gens, hélas ! toute l'affaire paraît se résoudre à ce simple objet, cet unique principe : La durée plus ou moins longue du « service militaire ». Pour ceux-là il y a la « thèse socialiste des six mois de service » et la « thèse des patriotes des douze mois minimum ». Et la foule se divise selon ses préférences politiques en deux

camps opposés, affichant chacun une opinion définitive et absolue, ignorant pour le surplus les multiples composantes dont chacune exige une étude approfondie. A ce propos, la *Revue militaire suisse* et ses lecteurs n'ignorent point quelle est l'attitude de M. Emile Vandervelde, le leader socialiste, celui que l'on se plaisait à nommer le pape de l'Internationale. Avec le groupe compact de ses amis et de grand nombre de ses collaborateurs politiques, il est partisan résolu d'une défense nationale parfaitement assurée. Mais il soutient qu'elle n'exige nullement une longue période de prestation militaire en caserne : hostile comme tout le parti socialiste ou à peu près — farouchement hostile à «l'encasernement», il ne peut accepter de donner à celui-ci une durée de plus de six mois.

C'est dénaturer sa pensée que de lui faire restreindre à ce terme la durée totale des services militaires de chaque citoyen. Et c'est soupçonner à tort le patriotisme très sincère et très loyal de nombreux militants actifs de son parti que de les représenter comme décidés à refuser à leur pays les moyens efficaces de protéger sa souveraineté. Ces partisans convaincus de «la guerre à la guerre» sont quoique l'on en veuille dire parfois, de parfaits patriotes, et la plupart d'entre eux l'ont montré de la plus généreuse manière de 1914 à 1918.; plusieurs sont à citer en exemple, tels les Hubin, les Soudan et autres. Et si l'on peut discuter leurs idées sur les moyens qu'ils entendent mettre à la disposition de l'armée, il est injuste d'accuser leur sincérité ou de nier leur loyal attachement à la patrie.

Ils étayent d'ailleurs leur programme d'arguments souvent fournis par des autorités militaires : mieux vaudrait les infirmer que les dédaigner ou les vouloir accabler par la seule violence. De bons esprits semblent aujourd'hui revenir de leur hostilité — qu'ils affirmaient irréductible — absolue. Ils reconnaissent que les partisans du «système des six mois» méritent tout de même d'être écoutés ; surtout lorsqu'ils apportent à leur principe des tempéraments singulièrement opérants comme la préparation militaire de longue durée, très poussée, comme les rappels sous les armes nombreux, durables et minutieusement employés de façon à leur donner la plus grande efficacité, comme un outillage porté à son perfectionnement le plus élevé et à son développement le plus complet.

Aussi un journal, dont le patriotisme est du plus pur aloi, disait-il dernièrement que ce système dans son ensemble méritait en tout cas d'être étudié et discuté, ajoutant qu'en tirant bon parti de nos innombrables sociétés de sports, de tir, de nos troupes de scouts, etc., l'on pourrait donner à la préparation militaire en dehors de la

caserne une extension telle qu'elle pourrait utilement remplacer quelques semaines du service militaire tel qu'il existe en ce moment. Et à ce propos l'on citait l'exemple de la Suisse et de ses tirs au fusil de guerre si favorables, disait-on, non seulement au développement des facultés spéciales et individuelles du tireur, mais aussi de certaines autres qualités militaires et notamment l'esprit de discipline.

Toutefois l'attitude du gouvernement, en cette affaire, paraît devoir être bien différente, et le ministre de la défense nationale a annoncé l'opposition préalable et absolue du ministère entier au projet de loi de M. Vandervelde. Par sa forme autant que par le fond, autant que par le moment où elle a été faite, en dehors de tout débat parlementaire, la déclaration catégorique de M. Devèze a causé une très grosse sensation. Il vient d'ailleurs de pronostiquer dans un grand journal quotidien que « la Chambre repoussera les tentatives de ceux qui voudraient imposer leurs solutions dogmatiques, insuffisantes et mal étudiées, sans attendre que le gouvernement ait fait connaître ses intentions. »

La lutte sera vive. M. Devèze sera-t-il complètement soutenu par toute la majorité sur laquelle il compte ? S'il pose la question aussi entière et aussi nette qu'il y paraît décidé, n'y aura-t-il à craindre aucune défection dans le bloc libéral-catholique ? Toutes les positions ne semblent pas encore bien prises par tous les députés. Et l'on n'est pas encore exactement fixé sur les forces des deux camps. Pendant des temps à venir presque tout l'intérêt de la vie politique belge se concentrera sur ce point. Le ministre estime, lui, que la réorganisation de notre armée, ou plutôt de notre système défensif, est œuvre de longue haleine.

Avec son état-major il travaille arduement depuis des mois à enachever le plan qu'il compte exposer bientôt au parlement. Mais à son sens, sa réalisation exigera un travail législatif qui à lui seul demandera plus d'un an ! Cependant il faut, ajoute-t-il, que tout soit terminé pour la fin du premier semestre de 1923, de sorte que la loi puisse entrer en application en décembre de cette année, au moment où doit prendre fin le régime transitoire actuel. C'est en effet en juin et décembre 1922 que doit être appelée la classe de milice de 1921 ; en décembre 1922 et juin 1923, celle de 1922, les deux dernières tombant sous le présent statut.

Nous avons dit antérieurement que celui-ci prévoit pour 1922 un effectif réel de 113 000 hommes.

* * *

Outre ce travail d'organisation déjà fort assujettissant à lui seul,

M. Devèze, qui témoigne d'une activité quasi prodigieuse, tient la main à tout, est partout, voit tout. Ses inspections sont fréquentes, presque toujours inopinées, toujours longues et minutieuses. Il est d'un salutaire exemple pour les chefs à tous les degrés de la hiérarchie ; aussi jouit-il dans toute l'armée d'une excellente « presse ».

Il a notamment des qualités de jeunesse et d'allant qui le poussent aux initiatives les plus énergiques, aux adaptations les plus modernes.

Très soucieux du bien-être matériel aussi bien que moral de ses officiers et de ses soldats, il veut réaliser ce prodige de les traiter « toujours mieux », avec un budget réduit de 68 millions de francs ! Aussi faut-il voir la chasse aux abus, le débusquage (ose-t-on ce mot ?) des gens et des choses inutiles, la transformation des vieux locaux sombres et poudreux, la surveillance du ravitaillement comme du logement, des meuneries, des boulangeries, des boucheries, des cuisines et de leur outillage, etc., etc.

Puis à côté de l'armée en action, de l'armée existante, il y a aussi à s'occuper de ce qui fut l'armée de la guerre et surtout des pensionnés et des invalides. Le problème ici encore s'aggrave de la difficulté budgétaire. M. Devèze doit voir souvent se profiler sur ses dossiers d'études le profil arrêté de M. Theunis, notre « premier », et en même temps notre grand argentier. Il ne faut pas chercher d'autres causes aux modifications récemment apportées à la loi sur les pensions militaires. Modifications restrictives, vous vous en doutez bien, et contre lesquelles s'élèvent naturellement de nombreuses voix. Mais jusqu'ici les projets visant à l'économie n'ont visé que les allocations attribuées aux parents de soldats morts à la guerre et même à certaines catégories de ces parents jouissant d'un certain revenu. Or, si l'on comprend que les critiques à perpétuité où les journalistes en mal de sensiblerie réclament contre toute mesure restrictive de bienfaisance, il est incontestable que les esprits sains admettront que l'on supprime ces libéralités à l'égard de ceux qui n'en ont pas vraiment besoin. D'ailleurs nous vivons — c'est le titre d'une revue du cru — au temps obligatoire des compresses et compressions.

* * *

L'on commence à généraliser la mise en vigueur du nouveau règlement de service intérieur. Comme de toute chose humaine, il semble que l'on puisse dire de celle-ci qu'elle n'est point parfaite. Si d'aucuns vantent sa supériorité sur l'ancien, d'autres, notamment dans le monde des vieux sous-officiers, lui font pas mal de reproches. Le principal est de n'avoir rien grand'chose de nouveau : on y a changé, dit-on, plus de mots que d'idées. L'on doute en certains lieux que ceux

qui ont participé à sa rédaction aient fait la guerre. On l'accuse d'être aussi formaliste que ses aïeux et de ne tendre qu'à faire des soldats de caserne, des soldats de paix et non des hommes éduqués pour pouvoir faire la guerre.

Evidemment le tort du grand nombre de ces règlements est de s'appesantir trop souvent sur des formules de détails tout en n'insistant peut-être pas assez sur l'esprit, sur les principes éducatifs qu'ils devraient établir fermement. Le résultat trop fréquent de ce défaut est d'aboutir à un mécanisme de pure mémoire non seulement chez le soldat mais même chez son éducateur. Nous avons tous connu des sous-officiers, excellents par certains côtés, qui connaissaient mot à mot tout leur règlement intérieur et le faisaient apprendre également mot à mot par leurs recrues, mais qui n'auraient jamais été capables de s'adapter à une circonstance imprévue, à des conditions insolites. Pour eux, à la longue, les mots appellent les mots, les choses et les faits ne suscitent pas d'idées.

Mais ceci est une autre histoire et ne dépend plus uniquement du règlement en lui-même.

* * *

Nous avons eu l'occasion, il y a peu de temps, de visiter l'armée d'occupation que le ministre de la défense nationale vient d'aller inspecter minutieusement. L'impression de ceux qui nous accompagnaient, militaires et civils, fut excellente. Troupes de très bonne tenue, bien stylées et d'un esprit parfait. D'ailleurs bien tenues en main et se comportant, dans des conditions nécessairement fort délicates, de telle façon que les habitants en très grande majorité en expriment leur satisfaction. N'a-t-on pas vu la population d'une commune réclamer à l'annonce du départ de « sa » garnison ? Nous avons été surpris nous-même de voir l'empressement avec lequel les gens du pays assistaient aux manifestations de la vie militaire, aux fêtes données par les régiments ou les cercles d'officiers.

D'autre part, le ravitaillement étant scrupuleusement organisé, les troupes sont bien nourries et bien entraînées. Une seule difficulté cependant : le logement est un peu difficile, tant pour les hommes que pour les officiers à loger chez l'habitant.

Mais il y a là un état de fait que l'on pourrait peut-être modifier. L'armée d'occupation est un peu trop concentrée. Il était naturel qu'il en fût ainsi dans les premiers temps, période d'installation, heures de crises, de grèves, etc. Aujourd'hui il nous a paru qu'en raison des changements opérés dans l'esprit des populations rhénanes, en raison de l'organisation systématiquement achevée, il serait très pos-

sible d'élargir un peu la formation, de donner de l'air et de souager partiellement certaines communes actuellement trop occupées.

Il est d'ailleurs question d'étendre la zone d'occupation de l'armée belge en lui attribuant les districts de Düren et Schleiden et celui de Juliers. Jusqu'ici ces districts étaient tenus par des troupes françaises. En principe, l'accord serait réalisé entre les autorités franco-belges pour opérer ce changement ; seuls des arrangements de détails resteraient à régler.

* * *

Parmi les points importants à fixer dans le futur statut de la défense nationale dont nous parlions plus haut, l'un des plus graves, l'un de ceux qui ont soulevé et soulèveront sans doute le plus de difficultés, est celui de la défense de la frontière nord-ouest, de la frontière maritime. Avant 1914, elle n'était pas défendue. L'on pourrait même, sans être accusé d'être trop sévère, dire que la question même de la défense de cette frontière était totalement ignorée et négligée des pouvoirs publics. Certes, il y avait des garnisons à Bruges et Ostende. Mais où était l'artillerie, même mobile, même légère ? Où étaient les ouvrages fixes ? A quoi aurait pu s'appuyer une action quelconque ? Cependant, que de ressources naturelles dont on aurait pu se servir si l'on avait voulu y penser ! Les dunes ? Les cours d'eau ? Le terrain lui-même sous niveau de la mer.

Les faits ont permis des constatations quasi paradoxales. N'a-t-on pas vu cette enceinte d'Anvers si terriblement fortifiée, si ingénieusement préparée, avec ses inondations prévues de si longue date, ne l'a-t-on pas vue céder en quelques jours lorsque fut activement mené le siège, et les secteurs inondables envahis très rapidement ? N'a-t-on pas vu d'autre part cette région de l'Yser sans ouvrages, sans appuis, sans préparation d'aucune sorte, tenir pendant des années, et son inondation quasi improvisée fournir aux soldats belges la plus efficace protection contre la marée sans fin survenant de l'Est ?

Nous trouvons là la preuve de l'excellence de ces régions côtières au point de vue défensif. D'ailleurs l'état-major allemand lui-même n'en a-t-il pas procuré à tous la plus évidente démonstration par l'usage qu'il en fit au cours de la guerre ? Il fallait voir cette utilisation complète et judicieuse du sol, de ses accidents. Il fallait voir l'aménagement des dunes et leurs replis, des digues, des jacs, de tous les moyens accumulés là par la nature. Nous avons dit dans une autre chronique avec quelle ridicule négligence on laissait détruire ou s'abîmer tous ces ouvrages artificiels ou semi-naturels, quand on n'en ordonnait pas la démolition !

Les magnifiques tentatives de la flotte anglaise sur Zeebrugge et sur Ostende ont aussi prouvé à l'évidence et l'importance de cette zone et sa puissance défensive quasi insurmontable.

Or voici que de divers côtés l'on s'émeut d'un retour apparent vers l'ancien état de choses. L'on ne prévoit pas, clame Cassandre, la protection de la frontière maritime belge, on ne la prévoit ni sur terre, ni sur mer.

« Une des leçons les plus nettes du conflit, écrit M. L. Hennebicq dans la *Politique*, c'est l'importance stratégique de la côte belge. Elle constitue à la fois un des couloirs d'invasion de la France et une menace contre l'Angleterre. Aux ponts de Nieuport et de Dixmude répondent les bases navales d'Ostende et de Bruges. C'est sur notre frontière marine qu'on s'est battu, beaucoup plus que sur nos frontières terrestres ». Or, ajoute-t-il, au cours des débats relatifs au régime de notre défense nationale, c'est uniquement vers la frontière de l'Est, vers l'Allemagne que regarderont tous les orateurs ; mais personne ne se tournera vers la côte où l'on se tua pendant quatre ans et pour laquelle les morts tombèrent par centaines de mille.

» Quand on examine une carte de Belgique et du Pas de Calais, on constate que, du côté de la mer, après une ceinture de hauts-fonds et de bancs qui en défendent l'accès, la ligne des dunes n'émerge au-dessus des marées que pour former une crête étroite et redescendre du côté de l'intérieur jusqu'au zéro ou à peu près. Il en est ainsi depuis le Zwyn (frontière belge-néerlandaise) jusqu'à Ostende, d'Ostende au sud de Nieuport, de Nieuport à Bergues et de Bergues jusque près de Watten, c'est-à-dire jusqu'à la rivière l'Aa qui se jette dans la mer à Gravelines. »

L'on aurait pu dès l'abandon d'Anvers, explique M. Hennebicq, et dès la retraite vers le littoral, protéger la ligne d'arrêt de l'armée belge en tendant d'inondations tout ce sol favorablement disposé ; on aurait donc pu se couvrir bien en avant de l'Yser et conserver ainsi la disposition si importante de la côte belge.

Personne n'oubliera en effet que si la Belgique avait perdu là une excellente voie de ravitaillement pour son armée et une partie de sa population civile, les Allemands y avaient gagné une merveilleuse protection de leur extrême droite et surtout une base dont ils usèrent très largement pour le travail de leurs sous-marins. L'on n'ignore pas le rôle joué dans la campagne sous-marine par les stations d'Ostende et de Bruges.

Mais citons encore la *Politique* :

« Il fallut l'extrême et suprême péril de l'Yser pour qu'on laissât

l'éclusier Cogge ouvrir ses vannes, et quand on eut mis entre les Allemands et nous un fossé assez large, on s'arrêta — et on ne pensa pas plus loin.

» Mais lorsque, en 1918, l'ennemi fit à la fois vers Béthune et Bailleul une furieuse trouée, Foch compléta enfin la défense par un tissage d'inondations intérieures qui reliait l'Yser à l'Aa par des blanches d'eau. A supposer que nous eussions reculé derrière, tout le pays s'étendant de Nieuport à Gravelines n'eut plus formé qu'une île étroite, entre la lagune salée des bancs de Flandre et la lagune saumâtre des polders inondés, et nous eussions vu réalisée complètement l'expression typique des conditions particulières de notre défense nationale, celle qui nous appartient en propre. C'est celle des Morins qui firent reculer César ; des Bataves qui repoussèrent l'Espagne et la France, celle des Belges sur l'Yser. »

Tout cela est vrai. Et tout cela met hors de doute que la défense belge peut et doit utiliser ces précieuses ressources, qu'elle doit y adapter une partie au moins de son armée, qu'elle doit outiller celle-ci en conséquence, qu'elle doit étudier à fond le détail des conditions géographiques et géologiques aussi bien qu'hydrographiques de ce véritable « réduit national », qu'elle doit non seulement maintenir l'outillage qu'y avait installé l'état-major allemand, mais le développer et le mettre jour par jour au niveau des perfectionnements de la science militaire.

Enfin, pour tous ceux qui ne craignent pas de regarder les choses en face et d'envisager franchement les nécessités de la défense de la patrie, cela veut dire aussi inéluctabilité d'une défense mobile sur et sous l'eau, d'une marine militaire. Oh ! le mot effraye, ici... Mais comment avoir peur des mots ? Nous ne sommes pas gens si emballés que nous ne puissions réfléchir mûrement et ne faire que l'effort dont nous aurions constaté la réelle nécessité. Il nous faut des moyens de défendre, en mer, l'approche de notre littoral. Certes personne ne demande quelque *Invincible Armada*. C'est affaire de mesure, de calculs. Mais quoi qu'on veuille, nous n'échapperons pas à cette exigence ou bien notre défense sera tout à fait incomplète.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

L'opinion publique et la durée du service militaire. — Principe et application du système de la nation armée.

Les prévisions que contenaient les dernières lignes de ma précédente lettre se sont en tous points réalisées : un vote de principe

a été émis en faveur du service militaire de dix-huit mois et nos députés sont partis en vacances, remettant à leur retour l'examen détaillé du projet de loi gouvernemental. La discussion ne peut présenter désormais aucune espèce de surprise ; disons plus, elle ne soulèvera pas à la tribune ou dans la presse la sorte d'émotion que nous avons constatée à propos de la discussion générale.

La France entière est d'accord avec ses représentants : la récente session des conseils généraux qui sont, comme on sait, les assemblées départementales exprimant le mieux l'opinion moyenne du pays sur les différents problèmes en cours, semble avoir révélé une acceptation à peu près unanime des charges militaires prochaines. Je ne relève, dans l'ensemble des 90 départements, que trois protestations, trois vœux en faveur d'un service plus réduit, un an ou huit mois.

Cette quasi unanimité est à rapprocher de celle toute différente que l'on constatait dans les professions de foi des multiples partis politiques au moment des élections législatives de 1919.

A cette époque, la grande majorité des promesses faites par les candidats gravitait autour des douze mois de service. On pouvait s'y attendre de la part des groupes de gauche. Radicaux et socialistes de l'Yonne disaient :

« Avec un cadre suffisant d'officiers de carrière et un cadre important d'officiers de complément à maintenir avec soin, la réduction à un an au plus du service militaire peut être rendue possible, sans affaiblissement, avec la préparation militaire obligatoire de la jeunesse dans toutes nos écoles et l'utilisation des contingents coloniaux. »

Le parti socialiste uniifié voulait un an d'abord, puis six mois dans la Lozère, neuf mois en Maine-et-Loire, dix mois à Saint-Denis. Les républicains socialistes du Rhône proposaient un an, à titre transitoire, et même six mois. Ceux-là étaient dans leur rôle habituel. Mais ils étaient suivis par les autres partis. Le groupe des « Combattants » réclamait la suppression du service militaire obligatoire et le maintien d'une armée de métier (Pyrénées orientales). Les listes d'action économique et de défense agricole prêchaient, en Haute-Marne, la réduction du service à neuf mois. Le fameux Bloc national lui-même, unanime sur le principe d'une réduction, l'était moins sur son application : cependant, quelques candidats parlaient de neuf mois, plusieurs d'une année et quant aux autres, ils se gardaient bien d'émettre aucune précision sur cette durée. Enfin, l'action française et l'union nationale proclamaient dans la Loire inférieure :

« Nous nous associerons à toute proposition d'allégement qui sera approuvée par le gouvernement compétent. Nous envisageons, dès

maintenant, avec le maréchal Foch, la réduction du service militaire à un an. Un des meilleurs moyens d'y parvenir, c'est d'encourager chez tous les jeunes gens le développement des sports et de la culture physique. »

Peut-on accuser d'impérialisme un peuple qui parle de cette façon et qui, au sortir de la plus terrible crise que nation ait jamais eu à supporter, qu'elle a subie et non provoquée, ne songe qu'à panser sa blessure ouverte et revenir au plus vite à ses pacifiques occupations ?

Dire aujourd'hui que nous sommes infestés de militarisme, c'est, en propres termes, nous chercher une querelle d'Allemand ; c'est ignorer ou ne pas vouloir reconnaître que notre manière de voir a dû se modifier en ce qui concerne notre défense nationale. Pourquoi ? Parce que l'ère des baisers Lamourette entre Alliés semble près de se clore et que le chemin du paradis terrestre, s'il commence à Versailles, s'écarte délibérément de l'itinéraire Londres, Spa, San Remo, Cannes, Rapallo et Gênes. S'il y a quelque chose de changé dans l'opinion publique française, c'est que les événements qui se sont succédé de 1919 à 1922 sont de nature à créer de graves appréhensions pour un prochain avenir : nous voudrions bien la paix, autant et plus encore qu'en 1914, car, depuis lors, nous avons trop appris en quoi consistait la guerre ; mais bien au-dessus de la paix, nous plaçons la vie. Et c'est notre existence nationale que nous restons prêts à défendre.

* * *

Quittons ces hauteurs qui, confinant au lyrisme, évoquent le drame et revenons à nos moutons.

Parallèlement à l'œuvre de préparation de l'armée future se poursuit patiemment l'œuvre de mise au point, d'adaptation de ce qui existe actuellement avec ce qui sera demain. Il est facile et commode de concevoir une organisation nouvelle, faite de toutes pièces, quand on construit sur du neuf. Mais combien plus compliqué se présente le travail de l'architecte qui doit utiliser des ruines ou des débris antérieurs. Nos gens des pays dévastés savent trop bien, hélas ! ce que je veux dire, et c'est ainsi que se présente la réfection en cours de notre appareil militaire.

A ce propos, dans les dernières séances de la discussion parlementaire à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, le général Buat, notre éminent chef d'état-major de l'armée, au cours du remarquable exposé technique qui a été déterminant dans le jugement de l'Assemblée, a mis en présence l'une de l'autre les deux conceptions rivales de l'armée permanente et de l'armée de milice. C'est, en effet,

entre ces deux termes que se joue la partie dans l'esprit simpliste des foules. Ceci ou cela, semble-t-on dire.

Or, c'est pure théorie. Pratiquement, les distinctions sont moins marquées et il y a quelque argumentation captieuse et subtile à vouloir distinguer entre les diverses façons dont on peut réaliser la nation armée. Je dirais même davantage : la spécialisation de plus en plus poussée dans les choses de la guerre scientifique moderne, en accroissant le nombre des spécialistes, tendra logiquement, de jour en jour, vers une extension du noyau permanent dont on ne peut aucunement se passer. Et quand on sera enfin tous d'accord pour reconnaître qu'il n'est pas indispensable de garder à la caserne, pendant dix-huit mois ou un an, des citoyens que l'on veut faire fantassins ou cavaliers, on devra alors convenir qu'il est nécessaire d'avoir en permanence un nombre d'hommes aussi élevé pour donner à tous les autres une suffisante instruction militaire ou pour assurer la conservation et l'emploi de matériels exclusivement consacrés à des buts de guerre.

Ainsi se trouvera-t-on toujours en face d'une armée permanente dans laquelle viendront s'amalgamer, au moment du besoin, la totalité des ressources de la nation. Quoi qu'on fasse, les casernes persisteront et si le mur qui les entoure n'aura plus à répondre à l'idée de claustration, insupportable aux Français qui les habitent, ce mur n'en sera pas moins utile, comme l'est aujourd'hui la clôture de toute propriété.

La nation armée ! Mais elle est vieille comme le monde. Ne remonte-t-elle pas aux migrations des Barbares ? Quand Louvois, en 1685, convoquait la milice et l'arrière-ban de la noblesse ; quand, en 1701, Chamillart incorporait les milices provinciales dans les troupes réglées, n'esquissaient-ils pas, avec le service militaire obligatoire, une levée en masse de la nation et un amalgame des forces accidentelles avec les forces permanentes ? Cet amalgame, à Denain, sauva la monarchie de Louis XIV.

Plus tard, la Révolution française trouva également son salut dans une combinaison organique des débris de l'ancienne armée avec les ressources fournies par les volontaires et la conscription.

En 1870, le fait, pour notre pays, d'avoir perdu dans les premières rencontres la totalité de l'armée impériale, rendit vains les efforts ultérieurs tentés par le gouvernement de la Défense nationale.

Plus récemment, qu'avons-nous vu ? En 1914, le solide noyau d'armée permanente dont il dispose permet au commandement français d'exploiter à l'extrême les effectifs fournis par le recrutement ; dès le début, il tient tête victorieusement à un adversaire beaucoup

plus nombreux, mieux pourvu, et il parvient à l'user jusqu'à le vaincre. Par contre, l'armée anglaise qui doit se greffer sur les infimes divisions de la force expéditionnaire, consacre deux longues années pour se mettre à hauteur de sa tâche. Enfin, aujourd'hui même, ce qui fait la valeur de l'armée rouge en Russie, ce qui lui donne figure d'armée, ce sont les éléments de l'ancien régime qu'elle s'est incorporés et lui font prendre son véritable caractère d'armée nationale, si dangereux pour ses voisins.

La conclusion à laquelle aboutissent ces observations, mes lecteurs l'ont déjà tirée : c'est qu'un peuple, pour se défendre, doit disposer d'un noyau d'armée permanente proportionnée à ses ressources globales, à sa position dans le monde, aux menaces qui lui peuvent venir. De quelque nature qu'elle soit, une affaire se monte sur un fonds de première mise ; sans première mise, pas d'affaire. La défense nationale ne fait pas exception à la règle. J. R.

INFORMATIONS

SUISSE

Une initiative. (Corr.) — La brigade d'infanterie 4 vient de terminer son cours tactique à Fribourg. Pour la première fois, un bataillon d'infanterie, le bataillon 18, a été appelé à ce cours pour servir à la démonstration de certains exercices de combat. L'expérience a été des plus intéressantes, elle a permis de faire ressortir le côté pratique de la tactique de combat.

On peut, évidemment, recourir à différentes méthodes pour l'emploi d'un bataillon d'exercices dans un cours tactique ; on y pourra revenir lorsque les expériences faites un peu partout fourniront des bases de comparaison. Pour le moment, nous voulons seulement relever l'entraînement caractéristique dont les troupes du bataillon 18 ont témoigné relativement aux exercices de sports et de culture physique. Des éléments particulièrement capables ont permis de constituer très rapidement un noyau de sportifs. Chaque jour, à la fin du travail, les soldats s'entraînèrent dans les différents exercices